

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 19 avril 2017
Résidence Emeraude 66**

BCE 0502.436.937

L'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Emeraude 66 située à Schaerbeek – 66, av. de l'Emeraude s'est réunie le mercredi 19 avril 2017 dans la résidence avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination du bureau d'assemblée (président, assesseurs, secrétaire).
- 2) Validité de l'assemblée.
- 3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic
- 4) Rapport du commissaire aux comptes.
- 5) Approbation des comptes et bilan.
- 6) Décharge conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 7) Nomination conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 8) Problème de serrure.
- 9) Contrat d'entretien de l'ascenseur
- 10) Terrasses arrière
- 11) État des procédures judiciaires en cours.
- 12) Nettoyage en sous-sol
- 13) Rapport des fournisseurs.
- 14) Budget
 - 14.1 Fonds de roulement
 - 14.2 Fonds de réserve
- 15) Appels de fonds
 - 15.1 Fonds de roulement
 - 15.2 Fonds de réserve
- 16) Règles d'usage en copropriété.

La réunion a débuté à 19h 20

1. Nomination du bureau d'assemblée :

Le bureau de l'assemblée est constitué des personnes suivantes

Président : M Stevenart

Assesseurs : Mme Ponti & Mme Cruyt

Secrétaire : le syndic Eco Fac en la personne de M Michaël Powis

2. Validité de l'Assemblée :

Le bureau ainsi composé a vérifié :

1. que les règles statutaires relatives à la convocation de l'assemblée ont été respectées.
2. la validité des procurations

L'assemblée est valablement constituée. Elle réunit bien le double quorum requis par la loi
11 propriétaires sur 14 sont présents ou représentés et 778 quotités sont représentées sur 1.000.

L'Assemblée poursuit ensuite l'ordre du jour et les points sont discutés les uns après les autres.

3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic.

Lors de l'année écoulée les dégâts résultant d'un la fuite dans la canalisation d'évacuation des salles de bains des appartements côté gauche ont été réparés et l'assurance est intervenue dans la réparation des dommages. Le toit a été entretenu et la copropriété a bénéficié de la réduction par l'exécution conjointe des travaux de toiture avec le 64. Une panne de l'ascenseur a nécessité le remplacement du rideau de cellules et a immobilisé l'ascenseur +/- deux semaines. Ce délai trop long pour la livraison du nouveau rideau de cellule entraîne la demande d'un autre prestataire pour l'entretien de l'ascenseur. Le point sera traité plus avant dans l'ordre du jour. Les égouts ont été curés en profondeur.

4) Rapport du commissaire aux comptes

Madame Ponti, commissaire aux comptes, communique les investigations qu'elle a menées et transmet son rapport aux copropriétaires. Elle propose que les copropriétaires approuvent les comptes.

5) Approbation des comptes

5.1 Approbation des comptes de l'exercice du 1/1/2016 au 31/12/2016.

L'assemblée décide à unanimité d'approuver les comptes pour l'exercice 2016 (778 oui).

5.2 Approbation du bilan arrêté au 31/12/2016

L'assemblée décide d'approuver à l'unanimité le bilan arrêté au 31/12/2016 (778 oui).

6) Décharge au conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.

6.1 Décharge au conseil de copropriété

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au conseil de copropriété (778 oui).

6.2 Décharge au commissaire aux comptes

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes (778 oui).

6.3 Décharge au syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au syndic (778 oui).

7) Nomination conseil de copropriété et commissaire aux comptes & syndic.

7.1 Election du Conseil de Copropriété

Le conseil de copropriété est actuellement composé de Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts. Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au conseil de copropriété les personnes suivantes : Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts (778 oui).

7.2 Désignation d'un commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est actuellement exercée par Mme Ponti. Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mme Ponti aux fonctions de commissaire aux comptes (778 oui).

7.3 Nomination du syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le syndic Eco Fac dans ses fonctions (701 oui, 77 abstentions).

8) Problème de serrure

Dans un premier temps le cylindre de la serrure de la 1^{ère} porte d'entrée de l'immeuble était usé. Le syndic a changé le cylindre. Peu de temps après le mécanisme de la serrure présentait des dysfonctionnements et donc il a aussi été remplacé. Actuellement la porte ferme correctement et peut être ouverte sans problème, si-bien que le point n'appelle plus de commentaires.

9) Contrat d'entretien de l'ascenseur.

La société Koné n'assure pas l'entretien de l'ascenseur comme les résidents de la copropriété l'entendent. Les copropriétaires ont reçu copie de plusieurs offres d'entretien de l'ascenseur.

L'assemblée des copropriétaires décide de renoncer au contrat Koné et mandate le conseil de copropriété pour choisir le nouveau prestataire de service. (574 oui, 204 abstentions).

10) Terrasses arrière

Il faudra prévoir un sondage des maçonneries et voir si des travaux sont à effectuer

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de sonder la maçonnerie et d'effectuer les travaux urgent si nécessaire. Un rapport sera établi et discuté lors de l'assemblée suivante (778 oui).

11) Etat des procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédure judiciaire en cours concernant la copropriété

12) Nettoyage en sous-sol

Il avait été demandé au nettoyeur de nettoyer derrière les poubelles jaunes afin d'éliminer les traces noires sur le mur. Le problème était plus complexe car ces traces résultent de canalisations cachées derrière le mur. La canalisation est réparée et un regard a été aménagé pour permettre un contrôle plus aisés. La peinture du mur sera effectuée, mais le sinistre ne sera pas déclaré à l'assurance si les frais de peinture & recherche de fuite sont presque équivalant à la franchise.

13) Rapport des fournisseurs

Le rapport des fournisseurs est distribué aux copropriétaires.

14) Budget

Un budget a été distribué aux copropriétaires.

Le budget des dépenses courantes est calqué sur les dépenses de l'exercice précédent auquel est affecté un pourcentage d'indexation. Les écarts entre les dépenses de l'exercice 2016 et 2015 sont commentés. Le budget des dépenses extraordinaires est défini sur base des décisions qui seront prises en assemblée.

14.1 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses courantes (778 oui).

14.2 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses extraordinaires (778 oui).

15) Appels de fonds

15.1 Appel de fonds de roulement

Chaque trimestre un décompte des charges du trimestre écoulé est transmis et un appel de fonds est produit pour reconstituer le fonds de roulement.

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'appel de fonds de chaque trimestre sur base des factures payées lors du trimestre (778 oui).

15.2 Appel de fonds de réserve

Le fonds de réserve s'élève au 31 décembre 2016 à 27.526,32€. La location de la conciergerie apporte une entrée de +/- 3.800€/an. En 2016 les fonds appelés par trimestre étaient de 600€.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne plus appeler les fonds de réserve (778 oui).

16) Règles d'usage en copropriété

Il est demandé de sensibiliser les résidents à l'interdiction de fumer dans les communs et de ne pas jeter les mégots dehors (que ce soit sur le trottoir, l'aire de manœuvre des garages arrières ou encore sur le toit des voisins)

L'ordre du jour de l'assemblée des copropriétaires étant épuisé, l'assemblée se clôture à 21 h.

Le procès-verbal comprend 4 pages.

Fait à Schaerbeek, le 19 avril 2017.

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 13 avril 2016
Résidence Emeraude 66**

BCE 0502.436.937

L'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Emeraude 66 située à Schaerbeek – 66, av. de l'Emeraude s'est réunie le mercredi 13 avril 2016 dans la résidence avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination du bureau d'assemblée (président, assesseurs, secrétaire).
- 2) Validité de l'assemblée.
- 3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic
- 4) Rapport du commissaire aux comptes.
- 5) Approbation des comptes et bilan.
- 6) Décharge conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 7) Nomination conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 8) Mise en concordance des statuts de l'immeuble avec la nouvelle loi sur la copropriété.
- 9) Travaux :
 - 9.1 réparation toiture
 - 9.2 éclairage paliers et appliques hall d'entrée
 - 9.3 groom porte d'entrée
 - 9.4 humidité en cave
- 10) État des procédures judiciaires en cours.
- 11) Poubelle orange
- 12) Rapport des fournisseurs.
- 13) Budget
 - 13.1 Fonds de roulement
 - 13.2 Fonds de réserve
- 14) Appels de fonds
 - 14.1 Fonds de roulement
 - 14.2 Fonds de réserve
- 15) Règles d'usage en copropriété.

La réunion a débuté à 19h 12

1. Nomination du bureau d'assemblée :

Le bureau de l'assemblée est constitué des personnes suivantes

Président : M Stevenart

Assesseurs : Mme Ponti & Mme Cruyt

Secrétaire : le syndic Eco Fac en la personne de M Michaël Powis

2. Validité de l'Assemblée :

Le bureau ainsi composé a vérifié :

1. que les règles statutaires relatives à la convocation de l'assemblée ont été respectées.
2. la validité des procurations

L'assemblée est valablement constituée. Elle réunit bien le double quorum requis par la loi
10 propriétaires sur 14 sont présents ou représentés et 710 quotités sont représentées sur 1.000.

L'Assemblée poursuit ensuite l'ordre du jour et les points sont discutés les uns après les autres.

3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic.

L'année écoulée n'a pas connu de fait marquant si ce n'est un dégât des eaux résultant d'une fuite dans la canalisation d'évacuation des salles de bains des appartements côté gauche. Le toit commence à présenter des signes d'usure et sera traité plus avant dans cette assemblée.

4) Rapport du commissaire aux comptes

Madame Ponti, commissaire aux comptes, communique les investigations qu'elle a menées et transmet son rapport aux copropriétaires. Elle propose que les copropriétaires approuvent les comptes et donnent décharge pour l'exercice concerné.

5) Approbation des comptes

5.1 approbation des comptes de l'exercice du 1/1/2015 au 31/12/2015.

L'assemblée décide à unanimité d'approuver les comptes pour l'exercice 2015 (710 oui).

5.2 approbation du bilan arrêté au 31/12/2015

L'assemblée décide d'approuver à l'unanimité le bilan arrêté au 31/12/2015 (710 oui).

6) Décharge au conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic

6.1 décharge au conseil de copropriété

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au conseil de copropriété (710 oui).

6.2 décharge au commissaire aux comptes

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes (710 oui).

6.3 décharge au syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au syndic (710 oui).

7) Nomination conseil de copropriété et commissaire aux comptes & syndic.

7.1 Election du Conseil de Copropriété

Le conseil de copropriété est actuellement composé de Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts.
Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au conseil de copropriété les personnes suivantes :
Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts (710 oui).

7.2 Désignation d'un commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est actuellement exercée par Mme Ponti.
Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mme Ponti aux fonctions de commissaire aux comptes (710 oui).

7.3 nomination du syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le syndic Eco Fac dans ses fonctions (710 oui).

8) Mise en concordance des statuts de l'immeuble avec la nouvelle loi sur la copropriété

Aucune remarque n'est parvenue au syndic concernant la rédaction de la mise en concordance des statuts de l'immeuble. Ils seront portés à l'enregistrement.

9) Travaux.

9.1 réparation toiture.

Dans des conditions climatiques exceptionnelles (vent & pluie importants) la toiture n'assure plus l'étanchéité. Un entretien et une révision de l'étanchéité est nécessaire. Les copropriétaires ont reçu deux devis. Le syndic demandera un nouveau devis à Brutoit comprenant l'ensemble des travaux.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de mandater le conseil de copropriété pour décider des travaux avec le budget maximum de l'offre Castro (710 oui).

9.2 éclairage paliers et appliques hall d'entrée

Afin de finaliser la mise aux normes de l'ascenseur, il faut encore assurer un éclairage suffisant devant les portes d'ascenseur. Plusieurs devis ont été demandés. Seul un est actuellement en possession du syndic et transmis aux propriétaires.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité que s'il faut plus que simplement changer l'ampoule, le conseil de copropriété est mandaté pour décider des travaux avec un budget maximum de 160€ par éclairage (710 oui).

9.3 groom porte d'entrée.

Le ferme porte ferme trop brutalement la porte et comme il s'agit d'une porte métallique il engendre une pollution sonore dérangeante. Il est possible de remplacer ce ferme porte pour un budget de +/-400€.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de ne rien changer et de placer une annonce sur les portes invitant les personnes à ne pas claquer la porte (710 non).

9.4 humidité en cave

Un copropriétaire signale de l'humidité en cave qui se révèle surtout par des traces de salpêtres sur le sol et/ou sur les murs.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de demander au nettoyeur de nettoyer les points sales en caves (710 non).

10) Etat des procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédure judiciaires en cours concernant la copropriété

11) Poubelles oranges

Les poubelles orange (déchets organiques uniquement) sont en phase de test et ne sont pas encore intégrés dans le ramassage mécanique. Le ramassage se fait sur base volontaire et adhésion privée.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de ne pas souscrire au programme individuel des poubelles orange (710 non).

12) Rapport des fournisseurs

Le rapport des fournisseurs est distribué aux copropriétaires.

13) Budget

Un budget a été distribué au copropriétaire.

Le budget des dépenses courantes est calqué sur les dépenses de l'exercice précédent auquel est affecté un pourcentage d'indexation. Le budget des dépenses extraordinaire est défini sur base des décisions qui seront prises en assemblée.

13.1 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses courantes (710 oui).

13.2 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses extraordinaires (710 oui).

14) Appels de fonds

14.1 Appel de fonds de roulement

Chaque trimestre un décompte des charges du trimestre écoulé est transmis et un appel de fonds est produit pour reconstituer le fonds de roulement.

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'appel de fonds de chaque trimestre sur base des factures payées lors du trimestre (633 oui et 77 abstentions Wuyts).

13.2 Appel de fonds de réserve

Le fonds de réserve s'élève au 31 décembre 2015 à 26.938,29€. La location de la conciergerie apporte une entrée de +/- 3.720€/an. En 2015 les fonds appelés par trimestre étaient de 600€.

L'assemblée décide à l'unanimité d'appeler les fonds à concurrence de 600€/trimestre (633 oui et 77 abstentions Wuyts)

Il est demandé de sensibiliser les résidents à l'interdiction de fumer dans les communs et de ne pas jeter les mégots dehors (que ce soit sur le trottoir, l'aire de manœuvre des garages arrières ou encore sur le toit des voisins)

L'ordre du jour de l'assemblée des copropriétaires étant épuisé, l'assemblée se clôture à 21 h 15.

Le procès-verbal comprend 4 pages.

Fait à Schaerbeek, le 13 avril 2016.

**Procès-verbal
de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2015
Résidence Emeraude 66**

BCE 0502.436.937

L'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Emeraude 66 située à Schaerbeek – 66, av. de l'Emeraude s'est réunie le mercredi 1^{er} avril 2015 dans la résidence avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination du bureau d'assemblée (président, assesseurs, secrétaire).
- 2) Validité de l'assemblée.
- 3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic
- 4) Rapport du commissaire aux comptes.
- 5) Approbation des comptes et bilan.
- 6) Décharge conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 7) Nomination conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic.
- 8) Mise en concordance des statuts de l'immeuble avec la nouvelle loi sur la copropriété.
- 9) Travaux :
 - 9.1 réparation dégâts des eaux (ancien chez Mmes Alvès & Chardon)
 - 9.2 remplacement tapis de sol hall d'entrée
 - 9.3 remboursement frais d'évacuation encombrants caves
 - 9.4 réparation trottoir
- 10) État des procédures judiciaires en cours.
- 11) Rapport des fournisseurs.
- 12) Budget
 - 12.1 Fonds de roulement
 - 12.2 Fonds de réserve
- 13) Appels de fonds
 - 13.1 Fonds de roulement
 - 13.2 Fonds de réserve.

La réunion a débuté à 19h 42

1. Nomination du bureau d'assemblée :

Le bureau de l'assemblée est constitué des personnes suivantes

Président : Mme Chardon

Assesseurs : Mme Ponti & Mme Cruyt

Secrétaire : le syndic Eco Fac en la personne de M Michaël Powis

2. Validité de l'Assemblée :

Le bureau ainsi composé a vérifié :

1. que les règles statutaires relatives à la convocation de l'assemblée ont été respectées.
2. la validité des procurations

L'assemblée est valablement constituée. Elle réunit bien le double quorum requis par la loi 9 propriétaires sur 14 sont présents ou représentés et 640 quotités sont représentées sur 1.000.

L'Assemblée poursuit ensuite l'ordre du jour et les points sont discutés les uns après les autres.

3) Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic.

Durant l'exercice écoulé, les halls ont été repeints suivant la décision de l'assemblée. Les copropriétaires ont reçu le document martyr de mise en concordance des statuts avec la nouvelle loi sur la copropriété. Ce texte fait l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour et sera donc débattu plus avant. La régulation de la chaufferie a été revue et l'adoucisseur d'eau est sous contrat d'entretien.

4) Rapport du commissaire aux comptes

Madame Ponti, commissaire aux comptes, communique les investigations qu'elle a menées et transmet son rapport aux copropriétaires. Elle propose que les copropriétaires approuvent les comptes et donnent décharge pour l'exercice concernée.

5) Approbation des comptes

5.1 approbation des comptes de l'exercice du 1/1/2014 au 31/12/2014.

L'assemblée décide à unanimité d'approuver les comptes pour l'exercice 2014.

5.2 approbation du bilan arrêté au 31/12/2014

L'assemblée décide d'approuver à l'unanimité le bilan arrêté au 31/12/2014.

6) Décharge au conseil de copropriété, commissaire aux comptes & syndic

6.1 décharge au conseil de copropriété

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au conseil de copropriété.

6.2 décharge au commissaire aux comptes

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes

6.3 décharge au syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au syndic

7) Nomination conseil de copropriété et commissaire aux comptes & syndic.

7.1 Election du Conseil de Copropriété

Le conseil de copropriété est actuellement composé de Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts.
Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au conseil de copropriété les personnes suivantes :
Mme Chardon-Berkat, Mme Cruyt et M Wuyts.

7.2 Désignation d'un commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est actuellement exercée par Mme Ponti.
Appel à candidature est effectué mais ne suscite aucune candidature.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mme Ponti aux fonctions de commissaire aux comptes.

7.3 nomination du syndic

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le syndic Eco Fac dans ses fonctions.

8) Mise en concordance des statuts de l'immeuble avec la nouvelle loi sur la copropriété

Les copropriétaires ont reçu le texte qui propose la mise en concordance simple des statuts de la copropriété. Le texte proposé est une simple adaptation pour le mettre en concordance. Ce n'est pas une refonte totale des statuts. Les remarques suivantes sont formulées :

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver les statuts transmis sous réserve de remarques formulées au plus tard pour le 1^{er} mai 2015.

9) Travaux.

9.1 réparation d'un ancien dégâts des eaux.

Le syndic précédent n'a pas effectué de déclaration pour un dégât des eaux résultant d'un débordement d'une colonne d'évacuation d'eaux usées des communs. La société Eco Fac a interpellé le courtier d'assurance pour essayer de régulariser le sinistre. Ceci n'a pas été possible, car il est trop ancien et la date ne peut être établie avec précision. Le sinistre est évalué à +/- 1.200€ et les sinistrés demandent à ce que les frais soient pris en charges par la copropriété.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de prendre en charges les frais du sinistre comme travaux à charge du fonds de réserve.

9.2 remplacement du tapis de sol dans le hall d'entrée

Le tapis de sol dans le hall d'entrée est usé et devrait être remplacé. Le nettoyeur peut effectuer le remplacement de ce tapis pour 26€ (HTVA).

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de remplacer la carpette à l'entrée de la copropriété.

9.3 remboursement des frais exposés pour l'évacuation des encombrants situé en cave.

Monsieur Wuyts a évacué les objets qui encombraient la cave commune et les couloirs des caves. Il a eu des frais qui s'élèvent à 20€.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité de rembourser les frais exposés de 20€ à M Wuyts

9.4 réparation du trottoir

Le syndic a interpellé le service de la voirie pour connaître les intentions de la commune dans la réfection du trottoir situé devant la copropriété. Des réponses seront formulées sous peu par l'administration communale.

L'assemblée des copropriétaires décide à l'unanimité d'étudier le problème ultérieurement. Le syndic transmettra aux copropriétaires la réponse de l'administration communale.

10) Etat des procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédure judiciaires en cours concernant la copropriété

11) rapport des fournisseurs

Le rapport des fournisseurs est distribué aux copropriétaires.

12) Budget

Un budget a été distribué au copropriétaire.

Le budget des dépenses courantes est calqué sur les dépenses de l'exercice précédent auquel est affecté un pourcentage d'indexation. Le budget des dépenses extraordinaire est défini sur base des décisions qui seront prises en assemblée.

12.1 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses courantes.

12.2 L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le budget des dépenses extraordinaires.

13) Appels de fonds

13.1 Appel de fonds de roulement

Chaque trimestre un décompte des charges du trimestre écoulé est transmis et un appel de fonds est produit pour reconstituer le fonds de roulement. Le fonds de roulement n'est toutefois pas suffisant. Normalement il est calculé en fonction des charges d'1,5 à 2 trimestres. Le fonds de roulement devrait être fixé entre 12.000 et 16.000€

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'appel de fonds de chaque trimestre sur base des factures payées lors du trimestre concernées et d'augmenter le fonds de roulement par le transfert de 4.000€ du fonds de réserve vers le fonds de roulement.

13.2 Appel de fonds de réserve

Le fonds de réserve s'élève au 31 décembre 2014 à 22.272,95€. La location de la conciergerie apporte une entrée de +/- 3.720€/an. En 2014 les fonds appelés par trimestre étaient de 600€.

L'assemblée décide à l'unanimité d'appeler les fonds à concurrence de 600€/trimestre

L'ordre du jour de l'assemblée des copropriétaires étant épuisé, la Présidente remercie l'ensemble des copropriétaires ou leurs représentants, et clôture l'assemblée à 21 h 30.

Le procès-verbal comprend 4 pages.

Fait à Schaerbeek, le 1^{er} avril 2015.